

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité

QUE:

Conformément à l'article 148 du Code municipal, lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, le conseil municipal a adopté le calendrier ci-après de ses séances ordinaires pour l'année 2021.

- 11 janvier
- 1<sup>er</sup> février
- 1<sup>er</sup> mars
- 5 avril
- 3 mai
- 7 juin
- 5 juillet
- 2 août
- 7 septembre
- 4 octobre
- 1<sup>er</sup> novembre (si scrutin, 15 novembre)
- 6 décembre

Les séances débuteront à 20 h 00, sauf si la tenue d'une consultation publique est nécessaire, ces dernières se tiendront à 20 h 15.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce huitième (8<sup>e</sup>) jour du mois de décembre deux mille vingt (2020).

Pour, *Louise Chabot*  
Adjointe administrative  
Marc-Antoine Tremblay,  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier